

Le rapport Albrand veut "humaniser" les prisons pour prévenir les suicides

LE MONDE | 01.04.09 | 14h34 • Mis à jour le 01.04.09 | 14h34

Le rapport sur les suicides en prison commandé par la ministre de la justice Rachida Dati au docteur Louis Albrand ne fera pas l'objet d'une remise officielle. Il devait simplement être rendu au directeur du cabinet, jeudi 2 avril. Ce travail avait pourtant été engagé pour témoigner de la volonté de prendre le problème à bras-le-corps, après la recrudescence du nombre des suicides en prison : 115 en 2008 contre 96 en 2007.

"Pour lutter contre le suicide, affirme M. Albrand, il faut changer l'état d'esprit des prisons, et les humaniser. Il faut que le prisonnier ait l'espoir même fantasmatique de s'évader un jour." Le rapport définitif a été passé au peigne fin par l'administration pénitentiaire, avec laquelle le docteur Albrand a entretenu des rapports difficiles.

La commission Albrand émet vingt recommandations. Elles portent d'abord sur l'amélioration de la formation, en rappelant que les deux tiers du personnel pénitentiaire restent à former, et en insistant sur la formation des travailleurs sociaux, du personnel médical, mais aussi des codétenus.

Pour améliorer la détection du risque suicidaire, le rapport préconise d'y associer les proches du détenu et les autres acteurs de la prison (aumôniers, enseignants, etc.). Cela suppose un changement de culture dans les relations entre le personnel et les familles : *"Cet objectif nécessite que soit amélioré, en premier lieu l'accueil, au sens littéral, des familles. En l'absence de cet effort, ces dernières ne se sentiront pas "autorisées" à transmettre une information"*.

Une meilleure protection des détenus présentant un risque suicidaire exige en effet un meilleur partage des informations : il est suggéré d'installer dans toutes les prisons une commission de prévention, et d'instaurer un "trinôme" référent, composé d'un surveillant gradé, d'un conseiller d'insertion et de probation et d'un personnel soignant. Le rapport veut aussi *"atténuer le sentiment d'isolement de la personne détenue par la socialisation"*, en favorisant les activités, et en autorisant un parloir ou une communication téléphonique dès la première semaine d'incarcération. Le rapport demande une diminution de la durée de placement en quartier disciplinaire, mais sans fixer un nombre de jours précis. M. Albrand, souhaitait qu'elle passe de quarante-cinq à vingt jours. Il préconise, enfin, d'expérimenter pour les cas aigus des cellules sécurisées, munies de draps déchirables, voire d'une surveillance électronique.

Le travail du Dr Albrand intervient cinq ans après celui du psychiatre Jean-Louis Terra. La mise en oeuvre des préconisations du professeur Terra a conduit à une baisse du taux de suicide, passé de 21 pour 10 000 détenus en 2002 à 17 en 2008. Malgré ces efforts, la France reste parmi les pires élèves du Conseil de l'Europe.

M. Albrand avait, en décembre 2008, rédigé un prérapport critique sur la façon dont ont été mises en place les méthodes de lutte contre le suicide. Ce médecin, personnage atypique, à l'esprit plutôt libre, avait rédigé une préface qui n'a pas été retenue : *"Le record français des suicides en prison ou le symptôme d'un système pénitentiaire à bout de souffle"*.

"Derrière les chiffres désastreux de suicides en prison, écrivait-il c'est donc, après l'imprévoyance, la surpopulation qu'il faut pointer du doigt en cela qu'elle est venue aggraver les conditions de détention et contrarier les mesures de prévention." Le rapport final explique au contraire que *"les difficultés et les angoisses de la société abondamment relatées par les médias trouvent un écho en détention. Expliquer les suicides uniquement par les conditions de détention "inhumaines et dégradées" apparaît donc particulièrement réducteur"*. L'administration pénitentiaire estime que la médiatisation du sujet à l'automne 2008 est l'une des causes de la vague de suicides qui a suivi. M. Albrand, lui, *"récuse toute idée d'épidémie de suicides due aux médias"*. Selon lui, *"cela ne repose sur aucun fondement scientifique"*. **Alain Salles** Article paru dans l'édition du 02.04.09